



FLAMME OLYMPIQUE A LAGRASSE LE 16 MAI 2024

- Lagrasse a été choisi en raison de son site remarquable « classé parmi les plus beaux villages de France » et titulaire de nombreux labels.
- Les jeux olympiques représentent pour beaucoup de personnes un événement exceptionnel qui ne se reproduit très rarement dans un pays (le dernier 100 ans en arrière).
- La commune et les services divers chargés de la sécurité ont une grande responsabilité par rapport à l'organisation d'un tel événement, donc ils prennent des mesures draconiennes afin d'éliminer le plus possible les risques de débordements, d'incidents graves (attentats de Nice, etc...) .
Ci-joint le parcours de la flamme dans le village avec précisions sur celui-ci : départ place de la halle, arrivée abbaye publique.
- Les personnes pourront assister au passage de la flamme : Bd de la Promenade.
- Les véhicules sont interdits de stationner dans les lieux suivants :
 - Boulevard Charles CROS
 - Rue des Tineries
 - Place de la Halle
 - Rue des deux ponts
 - Rue de la Porte d'eau
 - Chemin de la Tour
 - Boulevard de la Promenade
 - Rive Gauche
- A compter du 15 Mai tous les véhicules stationnés dans les rues et boulevards de Lagrasse où doit passer la flamme, devront être retirés. **Arrêté ci-joint.**
- Tout contrevenant sera susceptible de voir son véhicule retiré par la fourrière avec amende forfaitaire.

